



SIAEPA LA SOLANE

COMMUNE D'UR

RUE DE BRANGOLY

RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE FUYARDES

N°	DÉSIGNATION	UNITÉ	QUANTITÉ	P. U.	TOTAL H.T.
1	INSTALLATION DE CHANTIER ET SIGNALISATION	FFT	1		
2	RÉALISATION D'UN MAILLAGE PROVISOIRE AÉRIEN EN PEHD 32	M	132		
3	REPRISE PROVISOIRE DES BRANCHEMENTS D'ABONNÉS EXISTANTS	U	5		
4	DÉMOLITION DE CHAUSSÉE YC ÉVACUATION DES DÉBLAIS	M2	142		
5	TRANCHÉE À L'ENGIN MÉCANIQUE LARGEUR 0.60 M (profondeur 1.10 m)	M3	90,42		
6	TRANCHÉE À L'ENGIN MÉCANIQUE LARGEUR 1 M (profondeur 1.50 m)	M3	7,5		
7	PLUS-VALUE POUR PRÉSENCE DE MATÉRIAU ROCHEUX À TERRASSER AU BRIS-ROCHE PNEUMATIQUE	M3	P.M.		
8	PLUS-VALUE POUR MISE EN ŒUVRE DE MATÉRIEL DE BLINDAGE	M2	10		
9	SONDAGES ET CROISEMENTS D'OUVRAGES (terrassement à la main)	U	8		
10	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE SABLE (H 0.20 m) (compacté)	M3	17,44		
11	FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION FONTE CLASSE 25 A MINIMA (type Blutop) DIAMÈTRE 125 MM (joint standard) YC GRILLAGE AVERTISSEUR	M	142		
12	FOURNITURE ET POSE DE ROBINET VANNE À BRIDES PN 16 DN 125 YC BOUCHE A CLÉ COMPLÈTE	U	2		
13	FOURNITURE ET POSE DE PIÈCES DN 125 (coudes, tés, brides, cônes...)	U	15		
14	RACCORDEMENT SUR RÉSEAU PUBLIC EXISTANT (main d'œuvre sans les pièces)	FFT	3		
15	CRÉATION DE BRANCHEMENTS PARTICULIERS EN PEHD Ø 32 forfait 5 m	FFT	1		
16	PLUS-VALUE POUR MÈTRE SUPPLÉMENTAIRE PEHD Ø 32	FFT	5		
17	REPRISE DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS EN PEHD Ø 25 forfait 5 m	FFT	3		
18	FOURNITURE ET POSE D'ABRIS ANTIGEL POUR COMPTEUR DE 15 MM	FFT	3		
19	PLUS-VALUE POUR MÈTRE SUPPLÉMENTAIRE PEHD Ø 25	M	1		
20	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GRAVIER TOUT-VENANT (compacté) (H 0.90 m et 1.30 m)	M3	80,48		
21	RÉFECTION DE CHAUSSÉE REVÊTEMENT BICOUCHE	M2	142		
22	ESSAIS DE COMPACITÉ CONTRÔLÉ PAR POINT TOUTS LES 50 M (PÉNÉTROMÈTRE)	FFT	3		
23	PLAN DE RÉCOLEMENT + ESSAIS PRESSION + DÉSINFECTION + ANALYSE BACTÉRIOLOGIQUE (laboratoire départemental)	FFT	1		
		MONTANT TOTAL EN € H.T.			
		T.V.A. 20 %			
		MONTANT TOTAL EN € T.T.C.			

Tous les réseaux d'eau potable qui seront à terme susceptibles d'être versés dans le domaine public devront obligatoirement respecter le cahier des prescriptions techniques du SIAEPA La Solane. Leurs mises en œuvre seront réalisées sous la surveillance des agents du service technique.

A, le

Cachet et signature